Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503451-20251211-2025_12_058-DE

TREVERIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Mesdames et Messieurs Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Eric REGEARD, Luc BENARD, Pauline ARMYNOT, Amélie PLAULT, Lydie QUENET, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Julie BARBEILLON-DEME, Roger DELEGLISE et Jonathan BARBIER.
Absents : Sophie RICHARD et Yannick LETELLIER
A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Olivier IBARRA
Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 12

DELIBERATION n° 2025-12-058

DENONCIATION DE LA CONVENTION DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES AVEC LA CCBR
Rapporteur : Amélie PLAULT

Par délibération n°2025-05-028 du 5 mai 2025, la commune de Trévérien a souhaité poursuivre l'activité du point relais bibliothèque conformément aux dispositions décrites dans la convention pluriannuelle de partenariat du réseau bibliothèques de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique 2025-2030.
En contrepartie d'une participation annuelle de 2€ par habitant (Ref. DGF N-1), la commune a maintenu un accès de proximité aux ressources documentaires par la mise à disposition d'un guichet de prêts et de retours ouvert tous les samedis de 10h30 à 12h00 hors périodes de vacances scolaires.

Cela étant, malgré la motivation qui ne s'est jamais démentie de l'équipe de bénévoles en charge de l'animation du point relais, le fait de ne plus pouvoir bénéficier directement de la navette hebdomadaire pour la circulation des documents et de devoir s'adapter aux horaires de notre bibliothèque de secteur (en l'occurrence la bibliothèque de Saint-Domineuc) est devenu une contrainte importante.
De plus, au prorata du faible nombre d'usagers, le coût de l'adhésion représente un budget conséquent (1904€ pour 2025) et à date d'échéance de la convention la question se pose d'assurer ou non la continuité de ce service mutualisé.

En accord avec l'équipe d'animation et au regard de ces éléments, étant précisé que la fermeture du point relais ne conditionne pas l'accès gratuit aux documents aux habitants de Trévérien et qu'il leur sera toujours possible d'en profiter par l'intermédiaire des bibliothèques du réseau, il est proposé au conseil municipal de ne pas renouveler par tacite reconduction la convention de partenariat entre la commune de Trévérien et le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique et de dénoncer celle-ci à la date d'échéance du 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **dénoncer** la convention **et d'autoriser** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

Le secrétaire de séance,
M. Olivier IBARRA